

DEPARTEMENT DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

CANTON DE
AUBERGENVILLE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-.EGALITE-.FRATERNITE

MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél: 01 34 87 01 68 fax: 01 34 87 09 00

E.mail : mairie@gambais.fr

Marché à Procédure Adaptée :
NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Date limite de réception des offres :

16 novembre 2018 à 12 heures.

SOMMAIRE

1. Objet et forme du marché	page 3
2. Durée du marché	page 3
3. Présentation des prestations	page 3
4. Détail des prestations	page 3
4-1- Entretien des locaux scolaires	page 3
4-2- Entretien des locaux administratif	page 3
4-3- Vitrierie	page 4
5. Autres précisions	page 4
6. Procédure de passation, forme et consistance du marché	page 4
7. Pièces constitutives du marché	page 4
8. Prix	page 4
9. Avance forfaitaire et garantie à première demande	page 4
10. Nantissement et cessions de créances	page 5
11. Résiliation	page 5
12. Clause de discrétion	page 5
13. Assurance	page 5
14. Paiement	page 5
15. Attestations et justificatifs	page 5
16. Durée de validité de l'offre	page 5
17. Litiges	page 6

1) Objet et forme du marché

Le présent marché, passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du code des marchés publics, a pour objet le nettoyage et l'entretien des locaux Ecole Primaire et Maternelle, locaux administratifs, vitrerie de la commune de Gambais et sera décomposée en trois lots :

1. ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES
2. ENTRETIEN DES LOCAUX ADMINISTRATIFS
3. VITRERIE

Il s'agit d'un marché traité en une seule fois. Les prix applicables sont ceux que le titulaire aura portés sur le DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire).

2) Durée du marché

Le présent marché est passé pour une durée de trois ans.

3) Présentation de la prestation

Les prestations comprennent l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation des objectifs tels que définis ci-après. Le matériel et les produits d'entretien, y compris la ou les machines nécessaires au nettoyage et à l'entretien des lavettes, seront fournis par l'entreprise. Exception faite pour les papiers hygiéniques, papiers essuie-mains et savon liquide pour les mains.

Les produits d'entretien utilisés devront être conformes à la législation en vigueur notamment en matière de biodégradabilité et respect de l'environnement.

4) Détail des prestations

Les surfaces sont données à titre indicatif.

4-1-Entretien des locaux scolaires (450 m²) :

Voir le tableau joint (deux périodes)

4-2-Entretien des locaux administratifs (200 m²) :

Entretien hebdomadaire : tous les mercredis à partir de 12 heures

- Vidage et entretien des corbeilles à papier dans les bureaux et des poubelles dans les sanitaires.
- Contrôle des toiles d'araignées
- Aspiration des sols thermo, carrelés, parquet, suivi d'un lavage complet adapté au type de revêtement.
- Essuyage des dessus de bureaux (sans déplacements des dossiers)
- Essuyage des objets meublants (bas et hauts) et des sièges
- Essuyage des téléphones, avec un produit nettoyant et désinfectant
- Nettoyage de la cuisine
- Nettoyage des traces de doigts autour des poignées de portes, des boutons électriques et des tâches aux murs
- Nettoyage des toilettes (2)
- Désinfection des cuvettes de wc

10) Nantissement et cessions de créances

Si le titulaire souhaite céder ou nantir une créance relative à ce marché, il en avertira la commune qui fera le nécessaire pour le permettre.

11) Résiliation

Hors cas de force majeure, en cas de non-paiement de la commune, ou en cas de faute grave commise par le prestataire (dont il aura été informé par courrier RAR avec 8 jours ouvrés pour régulariser la situation), chaque partie pourra résilier le contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité pour aucune des parties.

Seules les prestations et fournitures réalisées et validées seront payées.

12) Clause de discrétion

Le prestataire devra observer une stricte confidentialité relative aux éléments et informations dont il aura connaissance dans le cadre du présent marché.

13) Assurance

Le titulaire ainsi que les cotraitants désignés dans le marché devront justifier avant tout commencement d'exécution, qu'ils sont titulaires d'assurances garantissant leur responsabilité à l'égard des tiers et de la personne publique en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. Cette garantie devra être suffisante et illimitée pour les dommages corporels.

Dans le cadre de son activité, objet du présent marché, le titulaire atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour les dommages matériels et corporels.

Il s'engage sur toute demande faite par la personne publique (avec accusé de réception) ou en cas de modification des conditions de sa police d'assurance, à communiquer une attestation de souscription de la police d'assurance en cours de validité. A défaut de production dans un délai de 15 jours ouvrés (à compter de la date de réception de la demande), le marché pourra être résilié dans les conditions du CCAG.

14) Paiement

Conformément au Code des marchés publics, le paiement des prestations s'effectuera au plus tard à 30 jours de la date de réception de la facture mensuelle.

La facturation ne pourra être envoyée qu'après constatation du service fait.

15) Attestations et justificatifs

Voir règlement de consultation.

16) Durée de validité de l'offre

Les candidats sont tenus par leur offre pendant une durée de 90 jours.

COMMUNE DE GAMBAIS

PRESTATIONS DEMANDEES LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI ET VENDREDI

Descriptifs des tâches à exécuter dans les locaux	PERIODE SCOLAIRE			PERIODE VACANCES		
	pas d'interventions 2ème semaine Noël et 4 semaines en août					
	tous les jours	mardi et vendredi	vendredi	tous les jours	mardi et vendredi	vendredi
1 PREAU PRIMAIRE 162 m ² Aspiration des sols Lavage et désinfection des sols Enlèvement des toiles d'araignées bas et en hauteur Dépoussiérage des rebords et fenêtres, portes et banc Remise en état complète du préau (deuxieme semaine 07)						
	X					
	X		X			
			X			X
2 PREAU MATERNELLE 85 m ² Aspiration des sols Lavage et désinfection des sols Enlèvement des toiles d'araignées bas et en hauteur Dépoussiérage des rebords et fenêtres, portes et banc	X			X		
	X			X		
		X			X	
						X
3 GRANDE SALLE GARDERIE 56 m ² Aspiration des sols Lavage et désinfection des sols Enlèvement des toiles d'araignées bas et en hauteur Dépoussiérage des rebords et fenêtres, portes et banc Vidage des corbeilles Evacuation des déchets	X			X		
	X			X		
						X
	X		X			X
	X			X		

17) Litiges

En cas d'impossibilité entre les parties de régler un éventuel litige à l'amiable, ou grâce à une médiation externe, seul le Tribunal administratif de Versailles sera compétent pour juger le litige.

Il est convenu entre les parties que seules les pièces contractuelles détenues par l'administration feront foi en cas de litige, ou d'interprétation portant sur le contrat ou sur les services/fournitures/travaux.

Le prestataire
(Mention manuscrite
«Lu et accepté»)

A.....

Le.....2018.

(Signature + cachet)

Dressé à Gambais
le **24 SEP 2018**.....2018.

Le représentant du
Pouvoir Adjudicateur,



Régis BIZEAU
Maire.